



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 59841

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le dossier des antibiotiques. En effet, ces molécules, pas toujours prescrites avec discernement en cas de pathologies infectieuses respiratoires, favoriseraient l'émergence de souches bactériennes résistantes aux traitements. Cela est d'autant plus inquiétant que la plupart de ces types d'infection (rhumes, rhinopharyngites, otites, bronchites et sinusites) commenceraient toujours par une infection virale sur laquelle les antibiotiques n'agissent pas. Malheureusement, dans plus de 80 % des cas, une antibiothérapie serait prescrite... De même, malgré les avertissements lancés par certains microbiologistes depuis les années 1960 et 1970, les médecins ont cru que l'apparition de bactéries résistant aux antibiotiques n'était qu'un phénomène limité. Ils ont cru aussi que le phénomène serait compensé par le découverte de nouvelles molécules antibiotiques. Or, la situation actuelle nous prouve bien que rien n'était plus faux. En effet, les experts du monde entier reconnaissent que la résistance des bactéries aux antibiotiques est un problème alarmant du fait de résistances de bactéries communes à plusieurs classes de ces médicaments, et l'avenir est incertain puisque l'industrie pharmaceutique a réduit ses efforts de recherche d'antibiotiques nouveaux depuis maintenant une vingtaine d'années, considérant que les molécules commercialisées répondaient aux besoins thérapeutiques. Face à cette situation particulièrement préoccupante, elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelles mesures urgentes il compte prendre sur cette question de santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59841

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2065